Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 46

Artikel: Les mécomptes d'un fiancé
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208203

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AUTRE FACTURE

Voici encore une note d'un menuisier, trouvée dans les papiers d'une petite commune :

« Note pour la Comicion de l'école et le conseille communal réuni ensembles qui m'on dit de faire les travaux qui suit :

Préparé les cachets pour les pome de de terres de la cave sous le régent . .	1.40
Fait à la même cave un lanet pour voir clair	1.10
Fait un pendar pour les fruits en sapin .	1.70
Arangé les égré pour monter en haut dessus	2.30
Remi une planche en boi neuf à la bonne-maison	1.20
Fait une chaise pour le régent qui tourne	5.—
Réparé toutes les jalousies à la regente .	4.80
Reblanchi le tableau noir	—.70
Arrangé les boitons pour la femme au régent	3.20
Mi des vitre en verre pour trois fenêtre qui était cassé.	1.40
Changé le couvert du bureau du conceille qui était pourri	—.90
Mi des batons à la poulailière de la régente qui laissait sortir les poule . . .	—.30
en tou	24.—

Je me recommande pou payé cette note avet mes remercieman. »

L'excuse. — Le péché mignon de ce cher T., c'est la paresse. Il ne peut, le matin, sortir de son lit.

« J'ai, disait-il l'autre jour, tous les matins un plaidoyer à entendre entre la diligence et la paresse. La première m'exhorte à me lever pour travailler à quelque chose d'utile. La seconde me soutient qu'il fait fort bon dans un lit bien chaud et que le repos vaut mieux que le travail.

» Tandis qu'elles disputent de la sorte, je les écoute et j'attends pour prendre une décision qu'elles soient d'accord.

» Voilà pourquoi je suis parfois si longtemps au lit. »

1820

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article patois de ce jour, qui vante à juste titre (pour les Vaudois qui ne comprennent pas bien le français !) la ravissante reproduction d'un dessin colorié du peintre Rouge et qui représente un groupe de militaires vaudois de 1820. Ce tableau a été admirablement reproduit par la lithographie Dénéréaz-Spengler.

Nous voudrions voir cette œuvre de bon goût non seulement chez tous les bons Vaudois, mais aussi dans nos écoles, salles municipales et autres lieux publics. Ce sont par de pareilles images que l'on forme le goût du public. Des estampes comme celles-ci nous débarrasseront, espérons-le, des affreuses chromos de Chillon, de la Jungfrau, de la Chapelle de Tell, et autres enluminures qui faussent l'esthétique populaire.

* * *

On bi potrait.

Lai ia pè aliou on tot fin lulu qui s'appellé Rodzou et que fâ dei ballé marquiés. L'est li que l'a fè cé galé potrait à l'esposition à Lodzena io on veyè on vegnolan dao grand déstri qu'appregnai à son valet à tailli la vegnie. L'est assebin li que dessené ti lei deçando la marqua qu'on vai ao fin coutset de la premîré padze dao *Conteu*, io lai ia on villho vacher que raconté dei dzanlliés à dous valotets.

Clli Rodzou s'est acoquellhi avoué on fabricant d'étequettes dé botollhio et dé faire-pâ de mariadzou, on certain Dénéréaz-Chpingle de Cossounay, mâ que restè à Lodzena, po dessena on gran tableau que représeinte quatrou sordats dao vilhou teimps, que m'a fai tant plliaisi dé véré et que mé su depatsi d'atseta peindeint que l'ein avai adi.

Su ci gran potrait, clliau militairou l'an su la tîta on gros chacot ein seillé à compoûta avoué on gros pompon. L'ai ia dabô ion de clliaux vortigeus qu'on lai desai dei *canaris* rappô à lao zépaulettes et à lao pompons dzaunou et que portè la craija bliantze et on pétairu à pierra. Clli vortigeu fâ dao fû po se retsauda passe que l'a mé ses tsausses di tridzou à portetta que né lé tignant rein tant tsaud.

On vai assebin on chasseu-carabinier de dix-houit-ceint-vingt, avoué dei botons biants et on habit biu. L'ai ia ancora on chasseu à tsevau et on artilleu asseta su la musetta de son habresat.

Et pu dein on carrou dao tableau on vei dou galé bouébou que vouétant clliau bi militairou.

Ne cognaissou pas monsu Rodzou, ni monsu Dénéréaz-Chpingle, ma craiou bin que san abounna ao *Conteu* coumeint ti lei bons Vaudois ; asscbin ie profitou de l'occajon po lau deré dé fairé l'an que veindrai lou potrait dei quatrou valets de clliau quatrou braves sordats. Adan on verrai on carabinier avoué son tsapi à plionma et sa tuniqua verda, ses botons dzaunou et ses éguétons blians ; lou vortigeu en chasseu de gautse avoué dei époulettes rodze et verdé ; lou dragon avoué son casque et l'artilleu avoué son galé biantset.

Quand vos ara iu ci tableau, vos fara coumeint mé : me su dépatsi d'ein atseta ion. Ié de à Justin lou menuisier dé lé mettré on cadre avoué on verro po ne pas que lei motsés aulan caïi déchu et pu iai aguellhi ci cadrou contré la mouraille, dessus lou sécrétairou et choveint ie le vouaitou ein me rechovegneint de la vilha tsanson :

A vous nos campagnes,
Bataillons altiers ;
A vous nos montagnes,
Fiers carabiniers ;
A vous bois, moraines,
Nos lestes chasseus ;
A vous monts et plaines,
Vaillants artilleus.

MÉRINE.

Porquet lo grand Samuïet étay capot.

(Patois du district de Grandson.)

Le grand Samuïet, qu'on apèlâvè finnamint lo Grand por cein kè tsacon lo cognèssay prâo, étay yon day plye grands fretis dâo canton. Diab' lo moins dè duvè montagnè kè téniay : Nervaux derray Sètset et lo Grand-Birgâ. Adon, vo chinte bin kè l'étay adî permi lè vatsè : l'hivè icè yô mèdzîvè lo fin à la tayza, tantoû à Binvèlâ, tantoû à Dzî, à Grandson, à Londzevèla et kè sé-yo ? yô trovavè dâo fin à l'atsètâ, quiet ! Lo tsaud-tin, l'étay à la montagnè. Chtu yâdzo, l'ètay à la Coi de Binvèlâ, yo fasan adî insoîrta dè sè trovâ po lo transvazâdzo dâo bon-tin, — vo dèri 'n'autro yâdzo por quet. — Mais po chtu yâdzo, l'ètay, 'na veilla, zallâ bairè quartetta tzî Denî, in Rietta, yô sè trovâvon dza caukon dè leu. L'étay lé to sérieux, to capo, sètâ à flyan dè sa quartetta, sin rin dèrè à nyon, la tîta appoïa su sa man. A la fin, yon lyay fâ dissè :

— Hé, Samuïet, vo z'îtè bin trichto voui ; k'ay-vo trovâ ?

— Yé pardieu prâo dèqyet îtrè capot ; mè kè crayà ma vilhe Grise porteinta ; l'è retornay ay beux chtu matin ! !

Vo laisso à peinsâ lè rizé kè firan tu ! S. G.

Roméo et Juliette à l'école.

Un bambin lausannois de dix à onze ans s'est fait confisquer par son maître d'école le poulet que voici :

« Cher agathe fait moi s'avoir si tu vien se soir m'appelé. si tu vien je ta tenderais devant la salle de gimme fait moi aussi s'avoir si tu vien seul ou avec la seur a la blanche. »

En écrivant en classe ces lignes à sa petite amie, à sa « bonne », le jeune Roméo ne se montrait sans doute pas le modèle des écoliers. Mais gageons que l'instituteur, en les lisant, ne put s'empêcher de sourire et de s'attendrir tout à la fois au souvenir peut-être de quelque idylle de sa tendre jeunesse.

ON CHERCHE UNE BONNE

Madame X... cherche une bonne. Par le temps qui court, c'est une des principales occupations de nos dames.

Devant s'abstenter une après-midi, Mme X., qui a mis un avis dans les journaux, prie son mari, qui reste au logis, de vouloir bien recevoir les candidates, s'il s'en présente.

Il en vient une, forte en couleur et en chair et vêtue comme une princesse. Elle parle avec une telle arrogance, que M. X. en est tout d'abord intimidé. La candidate à la poêle à frire lui fait subir un véritable interrogatoire :

La bonne. — Madame s'occupe-t-elle des provisions ?

M. *X.* — Jamais.

La bonne. — Combien aurais-je de jours de congé par mois ?

M. *X.* — Quatre.

La bonne. — Madame est-elle « regardante » ?

M. *X.* — Non.

La bonne. — Est-ce que Monsieur et Madame dînent souvent en ville ?

M. *X.* — Rarement.

La bonne. — Est-ce que Monsieur et Madame reçoivent beaucoup ?

M. *X.* — Relativement peu.

La bonne. — Est-ce la bonne qui monte le charbon de la cave ?

M. *X.* — Oui.

La bonne. — Est-ce qu'il y a un frotteur ?

M. *X.* — Oui.

La bonne. — Est-ce que la bonne porte un bonnet ?

M. *X.* — Si elle veut.

La bonne. — Est-ce qu'il y a des chiens ?

M. *X.* — Non.

La bonne. — ...Des chats ?

M. *X.* — Non plus.

La bonne. — ...Des enfants ?

M. *X.* — Pas le moindre.

La bonne. — Monsieur me pardonnera d'être aussi exigeante, mais que voulez-vous, c'est mon idée.

M. *X.* — C'est votre droit... mais à présent voulez-vous me permettre à mon tour de vous poser une question ?

La bonne. — Certes.

M. *X.* — Savez-vous jouer du trombone à coulisse ?

La bonne. — Mais non, Monsieur.

M. *X.* — En ce cas, vous ne faites pas notre affaire. Nous ne voulons qu'une bonne qui sache jouer du trombone à coulisse. Que voulez-vous, c'est notre idée.

La cuisinière court encore.

Les mécomptes d'un fiancé. — Un fiancé malheureux, contait ceci :

« Appelé à Londres, pour affaire de famille, j'eus l'idée d'y acheter, dans Malborough street, une montre microscopique, que je destinais à ma fiancée. Puis je montai sur le bateau qui devait me ramener sur le continent quand je lus dans un journal de la veille l'annonce du mariage de ma future avec un autre.

« J'eus un accès de colère, durant lequel je jetai la montre dans la mer.

« Quelques jours après, à Dieppe, où je restai une semaine, on me servit un superbe morceau d'anguille de mer. Tout à coup, je sens quelque

chose de dur sous ma dent... Devinez ce que c'était ?

Tous en chœur :

— Votre montre, parbleu !

— Vous n'y êtes pas..., c'était une arête ?

SOUS LES DRAPEAUX DE LL. EE.

II

L'ARTILLERIE de position se composait de gros mortiers dits *Stockmörser*, ainsi nommés du stock ou bloc sur lequel la pièce reposait. Pour pouvoir tirer sur un angle suffisamment élevé, on soulevait la volée au moyen d'une fourchette. D'autres espèces de mortiers paraissent avoir eu plus d'analogie avec nos pièces modernes ; ceux dits *à la Brandebourg* étaient placés sur un affût, auquel ils étaient reliés par des tourillons ; d'autres avaient un affût en métal et nécessitaient, comme de nos jours, l'emploi d'une plateforme. Ces mortiers lançaient, outre la bombe, de grosses pierres, des carcasses et des grenades à miroir, projectile composé d'une planche ronde au diamètre du calibre, sur laquelle étaient fixées de petites grenades. Enfin, un petit mortier à main, nommé, d'après son inventeur, *mortier à la Cöhorn*, reposait sur une pièce de bois munie d'une entaille. Il était destiné à la défense des places et à lancer de petites grenades dans les parallèles ennemies. Des chars spéciaux, dits *Blochwagen*, servaient, en campagne, au transport des mortiers.

Toutes ces pièces étaient en bronze, l'usage du fer ayant été rejeté comme dangereux. Une fonderie particulière existait à Zofingue ; elle travaillait beaucoup pour le compte de l'Etat. Nous n'avons pu nous procurer aucun détail sur les affûts des pièces de campagne ni sur le mode de transport des munitions. Le nombre des bouches à feu conservées dans l'arsenal de Berne se montait, en 1712, à 100 pièces. Il s'en trouvait encore un certain nombre dans les places fortes et dans les châteaux servant de résidence aux baillifs. Quelques villes municipales, comme Brugg, par exemple, avaient aussi leur artillerie.

Le service des pièces se faisait par les *canonniers* (en allemand *Constabler*) et les *servants (Handlanger)*. Les premiers étaient spécialement destinés à la charge et au pointage et étaient fournis, dans le principe, par les corporations de la ville de Berne. Les seconds étaient de simples soldats de la campagne, pris parmi les maréchaux, serruriers et autres ouvriers que leur profession rendait aptes à ce service. Nous ne savons pas quel était le nombre d'hommes attachés à chaque pièce. Il n'existait pas, dans le principe, de corps d'artillerie proprement dit. Ce ne fut qu'en 1673 que l'on créa, dans la ville de Berne, une première compagnie, dite *Stück-Compagnie*, mesure que l'on étendit bientôt au reste du canton en formant une seconde compagnie allemande et une troisième romande. Les compagnies étaient de 100 hommes. En 1710, on créa une compagnie de *bombardiers* de 30 hommes, destinés, comme leur nom l'indique, au service des pièces de position.

On sait que le service du train fut, jusqu'aux guerres de la république française, confié à des conducteurs civils. Ceci fut aussi le cas dans l'artillerie bernoise. Cependant on réalisa, en 1712, une amélioration sensible, en ce que les conducteurs, au lieu d'être, comme auparavant, requis pour conduire les pièces d'une étape à l'autre, furent engagés cette fois-ci pour toute la durée de la campagne.

La cavalerie bernoise se composait de 3 compagnies romandes de *cavaliers d'hommage*, aussi nommées *compagnies des vassaux*. Cette institution était propre au Pays de Vaud seulement et était la conséquence de l'ancienne *chevauchée*.

Une compagnie de cuirassiers, fournie par les bourgeois de la ville de Berne.

10 compagnies de cavalerie allemandes, levées parmi les paysans riches et possesseurs de bons chevaux.

6 compagnies de dragons, dont 3 allemandes et 3 romandes, espèce d'infanterie montée qui était exercée à combattre à pied et à cheval. Les cuirassiers et les cavaliers d'hommage du Pays de Vaud portaient, en 1712, un justaucorps de buffle recouvert d'une cuirasse. Leur coiffure était un casque de l'espèce dite *morion* ou *salade*. La cuirasse et le casque disparurent peu après et le cavalier ne porta que le justaucorps, un chapeau galonné et de grandes bottes. La cavalerie allemande portait une simple casaque, un grand manteau gris, un chapeau et de grandes bottes. Toute la cavalerie était armée de deux pistolets, d'une giberne et du sabre de cavalerie. Les dragons portaient un justaucorps dont la couleur variait suivant les compagnies. Leur coiffure était un bonnet en drap. L'armement du dragon consistait en un fusil à baïonnette, des pistolets et une latte ou sabre droit.

Les compagnies étaient environ de la force de 60 chevaux, et le tout présentait un effectif d'à peu près 1133 chevaux. La cavalerie se montra très inférieure pendant la campagne de 1712. On la réorganisa donc complètement et on en forma deux régiments, l'un à 9, l'autre à 8 compagnies, qui prirent le nom de *dragons*, en changeant toutefois la destination de ces derniers. L'institution des cavaliers d'hommage fut maintenue ; mais, vers la fin du siècle, elle était à peu près tombée en désuétude.

A l'époque de la campagne de 1712, l'infanterie bernoise se composait de :

6 régiments territoriaux de l'armée active	13,000 h.
118 compagnies de force inégale de milice restante.	26,800 »
4 régiments de fusiliers.	4,000 »
1 » » » tenant garnison à Genève et levé spécialement pour ce service . .	1,000 »
Total :	45,000 h.

La milice *active* (Auszug), aussi nommée *régulière*, *d'élection* ou *enrégimentée*, formait 6 régiments territoriaux, qui se recrutaient dans les contrées suivantes :

1er régiment :	ville de Berne et Seeland.
2e »	haute Argovie[1].
3e »	basse Argovie.
4e »	Oberland.
5e »	Pays de Vaud, partie orientale.
6e »	» » partie occident.

Voici l'origine et la formation de ces régiments. Lorsqu'au moyen âge le souverain ordonnait la levée de l'host, les contingents des villes et districts ruraux arrivaient avec leur bannière[2]. Il en résultait une inégalité numérique entre des contingents venant de villes ou de contrées fort différentes quant au chiffre de leur population. Puis l'armée manquait d'homogénéité par suite de cette réunion d'éléments qui n'avaient aucun lien entre eux. Enfin, des rivalités perpétuelles se manifestaient entre les contingents ou bannières, dont la plupart prétendaient avoir, en vertu d'anciens privilèges, la préséance sur les autres[3]. Au lieu de produire une noble émulation au jour du combat, cet esprit de clocher amenait parfois de puériles récriminations sur la place assignée aux contingents le jour d'une bataille, et l'on perdait souvent un temps précieux à calmer des susceptibilités déplacées.

On essaya, en conséquence, de supprimer les bannières locales et de les remplacer par celle de l'Etat ; cette mesure dut être abandonnée par suite de l'attachement que la campagne portait à ses bannières héréditaires. On eut alors recours à un autre moyen. Tout en laissant aux villes et districts leurs insignes habituels, on réunit, en 1628, un certain nombre de bannières ou contingents de territoires voisins dont on forma un tout qui prit le nom de *régiment*. Un second pas vers l'uniformité fut réalisé en 1651, où l'effectif des hommes destinés à marcher sous une même bannière fut fixé à 220, chiffre qui était encore règlementaire en 1712, et le nom de contingent ou bannière remplacé par celui plus moderne de *compagnie*.

(*A suivre*).

[1] La contrée encore actuellement désignée dans le canton de Berne sous le nom de *haute Argovie ou Aargau supérieur*, comprend les districts d'Aarwangen et de Wangen, ainsi qu'une partie de ceux de Berthoud et de Fraubrunnen. Elle touche à l'Est au district argovien de Zofingue, s'étend à l'Ouest jusqu'aux environs de Berne, est limitée au Nord par le canton de Soleure et au Sud par l'Emmenthal.

[2] A chaque ville ressortissaient un certain nombre de communes rurales, qui étaient astreintes à suivre sa bannière.

[3] A l'appui de ce que nous venons de dire, nous citerons un exemple pris dans notre pays. La ville de Cossonay, se considérant comme une des plus anciennes terres du Pays de Vaud, prétendait avoir la primauté dans les *monstres* ou revues, sur les autres terres, telles qu'Aubonne, Rolle, Montricher, etc. Voyez : L. de Charrière, *Recherches sur les dynastes de Cossonay*, page 2.

Juste compensation. — Une dame rapportait l'autre jour dans un magasin une étoffe dont elle n'avait pas, en l'achetant, remarqué les défauts.

— C'est mal, dit-elle au marchand, de vendre ainsi sans faire voir.

— Il faut bien, répond celui-ci, que nous nous dédommagions de la peine que nous donnent ceux qui voient sans acheter.

Sous l'averse. — Le bataillon manœuvre sous les ordres de son commandant, grand et exagérément maigre.

Il pleut sans trève depuis le matin et les capotes sont mouillées à les tordre.

— Quel chien de temps ! Qu'en dis-tu, Albert ?

— Tais-toi, ça dégoûte ! C'est rudement dommage, tout de même, le major qu'était tant bon sec.

Théâtre. — Voici les spectacles de la semaine, tous plus intéressants les uns que les autres :

Dimanche, 19 novembre, en matinée : *Le Cheminau*, pièce en 5 actes, en vers, de J. Richepin. En soirée : *Papa*, comédie en 3 actes de de Flers et de Caillavet et *Octave*, comédie en 1 acte d'Yves Mirande et Henri Géroule

Mardi, 21 novembre : *Les Maris de Léontine*, comédie en 3 actes d'Alfred Capus.

Jeudi, 23 novembre : *Le Roi s'amuse*, pièce en 5 actes, en vers, de Victor Hugo.

* * *

Kursaal. — Hier, vendredi, ce fut la première de *Joséphine vendue par ses sœurs*, opérette en 3 actes de Victor Roger. Cette pièce est toute gaîté et fantaisie ; la musique en est charmante. Il est maintenant superflu de parler de l'interprétation et de la mise en scène, toujours parfaites. Joséphine aura son succès habituel. Malgré cela la pièce ne sera donnée que six jours. Vendredi, en effet, nouvelle opérette. Dimanche 19, une seule matinée avec cette opérette.

* * *

Lumen. — Il n'y a pas de représentation d'opéra, cette semaine, au *Lumen*. Ce sera pour mercredi prochain ; une opérette, dit-on.

En attendant, la foule, qui a tout à fait pris le chemin du « Lumen », se presse aux spectacles cinématographiques, vraiment intéressants, soit par la variété de leur programme, soit par leur bon goût et leur actualité.

Draps de Berne et milaines magnifiques. **Toilerie** et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gygaz**, fabricant à **Bleienbach**.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO